

⌂ (/region-sud.latribune.fr) > Économie (<https://region-sud.latribune.fr/economie.html>)

Comment l'incubateur Impulse accompagne les chercheurs dans le monde de l'entrepreneuriat (et veut augmenter ses ressources)

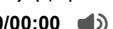
Opérant dans les Alpes-de-Haute-Provence, les Bouches-du-Rhône, les Hautes-Alpes et le Vaucluse, cet incubateur inter-universitaire a accompagné, depuis sa création en 2000, 216 projets qui se sont concrétisés par la création de 186 entreprises. Seul incubateur doté d'un label ISO 9001, il a fait le choix de s'inscrire dans une forme de complémentarité avec les autres acteurs locaux du transfert de technologie.

Écoutez cet article



Powered by ETX Daily Up (<https://hubs.ly/H0P90IH0>)

00:00/00:00



Maëva Gardet-Pizzo
11 Mars 2022, 16:42

5 mn



(Crédits : DR)

Si monde de l'entrepreneuriat et univers de la recherche publique ont longtemps été antinomiques, l'État, soucieux de soutenir la compétitivité des entreprises tricolores via l'innovation, décide, à la fin des années 1990, de simplifier les échanges entre les deux. C'est ainsi que la loi Allègre (ou loi en faveur de l'innovation et de la recherche - 1999) permet aux chercheurs de créer des entreprises, de déposer des brevets ou d'entrer au capital d'une entreprise valorisant des résultats de la recherche publique.

Au-delà de cette autorisation légale à entreprendre, l'État met en place une série d'outils visant à simplifier les démarches des chercheurs; parmi lesquels des structures publiques d'accompagnement, autrement nommés « incubateurs loi Allègre ». L'incubateur Impulse est de ceux-là.

Accompagnement et amorçage

Sa mission : accompagner les chercheurs ayant créé une entreprise dont le siège se trouve dans les Alpes-de-Haute-Provence, les Bouches-du-Rhône, les Hautes-Alpes ou le Vaucluse. « *Peu importe si leur innovation repose sur des travaux réalisés par un organisme de recherche ailleurs en France* », précise Maxime Defous, directeur d'Impulse.

L'accompagnement s'étale sur deux ans. Il est mis en œuvre par trois chargés d'affaire (parmi une équipe de 5 à 6 permanents), qui s'attellent à aider les entrepreneurs à remplir des dossiers de levées de fonds ou d'aides de Bpifrance, à obtenir un crédit impôt recherche, ou encore à leur offrir une ingénierie juridique et économique.

« Nous avons également un dispositif d'amorçage à hauteur de 30.000 à 40.000 euros pour financer les études de marché, les frais réglementaires, la communication, les déplacements... Il s'agit d'avances remboursables au risque, c'est-à-dire qu'en cas d'échec du projet, sur justificatif, nous ne demandons pas de remboursement ». Une façon de limiter la prise de risques pour les néo-entrepreneurs, et donc de les inciter à se lancer.

Ancré dans un écosystème d'acteurs complémentaires

Pour le reste, qu'il s'agisse de la gestion de la propriété intellectuelle ou de l'hébergement, l'incubateur s'appuie sur un réseau de partenaires parmi lesquels les pépinières d'entreprises ou encore la Société d'accélération du transfert de technologiques (Satt) Sud-Est.

« Dans certaines régions, l'incubateur Allègre a fusionné avec la Satt, ou propose de l'hébergement. Sur notre territoire, le choix a plutôt été de miser sur la complémentarité de l'écosystème, à travers divers dispositifs ».

Ce qui n'empêche pas à ces autres structures d'avoir leur mot à dire en ce qui concerne l'incubateur. Présidé par le Président d'Aix-Marseille Université, Eric Berton, l'incubateur Impulse est administré par un conseil d'administration et une assemblée générale composés des membres fondateurs (AMU, Université d'Avignon), ainsi que de plusieurs organismes de recherche tels que le CEA, le CNRS, l'École centrale Marseille, ou encore l'Inserm. « Nous sommes en fait le bras armé de la création d'entreprise pour ces établissements ».

Par ailleurs, la sélection des projets (une dizaine par an) revient à un comité de sélection où sont représentés la Satt Sud-Est, des financeurs publics et privés, des avocats, l'INPI ou encore Bpifrance. « Nous choisissons des projets dans toutes les thématiques à l'exception du multimédia », domaine réservé à l'incubateur Belle de mai, un des très rares incubateurs thématiques dédiés aux innovations issues de la recherche publique.

1.750 emplois directs créés

Depuis la création d'Impulse en 2000, 216 projets ont été accompagnés, donnant lieu à la création de 186 entreprises dont le taux de survie à 5 ans s'élève à 90 %. « Au total, elles ont levé 357 millions d'euros et générée la création de 1.750 emplois directs ».

Parmi les entreprises accompagnées, on peut citer notamment Traxens, Volta Medical, Vect-Horus, Graftys ou encore DualSun. « Nous avons un certain nombre d'entreprises dans le domaine du numérique, dans l'énergie, mais il y a depuis quelques années un fort essor dans le champ de la santé et de la e-santé ». Tendance que devrait renforcer la très récente intégration de l'AP-HM comme membre associé d'Impulse.

Pour poursuivre au mieux ses missions, l'incubateur veut justement agrandir le nombre de ses associés. Une manière de peser davantage face aux pouvoirs publics qui le financent. Dans la même logique, il cherche à renforcer sa reconnaissance à travers l'obtention de labels. « Nous sommes ainsi le seul incubateur à disposer de la certification ISO 9001 », une norme fixant plusieurs exigences relatives aux systèmes de management de la qualité, notamment en ce qui concerne le suivi de la satisfaction des clients - en l'occurrence des porteurs de projets accompagnés.

Impulse aimerait également se voir reconnaître la réalisation d'une mission de service public. « Parmi les projets que nous accompagnons, certains ouvrent de nouvelles voies thérapeutiques ». Servant ainsi l'intérêt général. « Un label de la sorte pourrait nous aider à collecter davantage de fonds auprès de nos partenaires ».

Car c'est là la principale limite d'Impulse : le manque de moyens. Avec un budget de 800.000 euros annuels, elle aimerait obtenir plus de ressources pour renforcer ses actions de sensibilisation à l'égard des chercheurs, un public globalement encore méfiant vis-à-vis de l'entrepreneuriat, ou du moins peu informé quant aux dispositifs existants. Mais aussi pour recruter un chargé de projet supplémentaire, et permettre à davantage de découvertes de franchir le mur de leur laboratoire.

Maëva Gardet-Pizzo



Rédiger un commentaire

Suivez La Tribune

Chaque jour dans votre newsletter, recevez l'actualité économique de votre région

Email

Je m'inscris

À lire aussi

|